

LA CROIX-ROUGE SUISSE FÊTE SES 125 ANS (1866-1991)

Réflexions sur un anniversaire

par Philippe Bender

Plutôt que le prétexte à une commémoration tapageuse, à une auto-célébration des mérites acquis, le 125^e anniversaire de la Croix-Rouge suisse doit être l'occasion d'une réflexion sur l'évolution suivie par l'institution, sur son rôle au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que sur la particularité des liens qui l'unissent à la Suisse. Démarche féconde, qui permettra, selon la formule de l'historien Marc Ferro, de «*conserver le temps, puis de le rendre intelligible aux autres*»,¹ mais qui suppose de la part de celui qui l'entreprend de ne pas tenter de reconstruire le passé selon son bon plaisir, et d'éviter de tomber dans l'hagiographie sous le prétexte d'étudier une organisation humanitaire. Comme si le développement de la Croix-Rouge suisse était exempt de tensions, de reculs, de contradictions parfois mal surmontées!

* * *

En quoi la connaissance du passé de notre Société nationale pourrait-elle revêtir un intérêt pour ceux qui sont appelés aujourd'hui à en faire l'histoire?

Se pencher sur le chemin parcouru dès les origines, c'est d'abord chercher à comprendre les motifs et les circonstances de l'engagement de milliers de volontaires dans l'action humanitaire. C'est aussi un

¹ Marc Ferro, *L'Histoire sous surveillance*, Calmann-Lévy, Paris, 1985, p. 177.

moyen de cerner l'identité profonde de l'institution, ce qui la différencie des autres associations caritatives. Une telle approche permettra enfin de découvrir les principes généraux de son fonctionnement interne, les «forces profondes» qui l'animent, les lignes directrices de sa croissance.

* * *

La Croix-Rouge suisse a sa propre histoire, originale et distincte en bien des points de celle des Sociétés-sœurs de France, d'Allemagne, d'Italie ou d'Espagne. Son histoire participe pleinement de celle de la Suisse. Elle n'est vraiment compréhensible que si on la rattache à l'évolution de notre pays. L'idéal de la Croix-Rouge, universel dans ses fondements doctrinaux, s'est réalisé dans une société donnée. Dès lors, «comment les aspects de la personnalité de la Croix-Rouge suisse n'auraient-ils pas été façonnés par la structure et l'histoire de notre pays, comme aussi par les caractéristiques de notre peuple?». ² Avant de montrer la justesse de cette intuition, il convient toutefois d'examiner la question, un brin iconoclaste, des liens entre notre institution et la Suisse. Sont-ils si étroits que l'on doive légitimement penser que le destin de l'une se confond avec celui de l'autre? A cet égard, l'adoption comme emblème du Mouvement de la Croix-Rouge de notre drapeau national aux couleurs inversées renforcerait notre tendance à considérer notre pays non seulement comme le berceau de la Croix-Rouge, mais encore comme son terrain le plus fertile. La thèse d'une Suisse, incarnation parfaite de l'idéal de la Croix-Rouge, ne s'impose donc pas d'emblée et mérite d'être nuancée. Encore qu'il faille intégrer dans le raisonnement les effets du prestige immense dont jouit le Comité international de la Croix-Rouge, cette œuvre «exclusivement suisse», sur une population facilement portée à assimiler notre Société nationale à sa «grande Sœur» genevoise. Amalgame malheureux pour les campagnes de relations publiques et d'appels de fonds des deux organisations, mais qui illustre bien, d'une part, la profonde unité du Mouvement, et d'autre part, la conviction que pour le public la Croix-Rouge est action, avant d'être administration.

* * *

² Hans Haug, «Lignes directrices du développement de la Croix-Rouge suisse» in *1866-1966, Centenaire de la Croix-Rouge suisse*, tiré à part de la revue *La Croix-Rouge suisse*, 75^e année, n° 5, p. 14, Berne, 1966.

L'expansion de la Croix-Rouge dans notre pays se heurta à de nombreux obstacles, dont le moindre ne fut pas l'indifférence de la population et des autorités.

Dix Etats européens ont précédé la Suisse, entre 1863 et 1866, dans la création d'une *Société de secours pour les blessés*. Quelle fut la cause principale de cette apathie devant l'œuvre de nos compatriotes du Comité des cinq: Dunant, Moynier, Dufour, Appia et Maunoir?

Faut-il, avec Alexis François, l'attribuer à la «*lenteur du tempérament national*»?³ C'est dans la neutralité permanente, qui tint la Suisse à l'écart des conflits internationaux, et qui représenta, par ailleurs, une condition essentielle à la réussite du Comité international, que l'on pourrait trouver la meilleure explication de ce phénomène étonnant. Comme le rappelle l'un des promoteurs de notre Société nationale, le pasteur Wernly, dans le *Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge*, publié en 1888:

«*Notre patrie jouissant d'une neutralité assurée et ayant une politique d'où est exclue toute idée offensive, ne paraissait pas courir le danger d'être obligée de participer à une guerre et de devoir prendre des mesures de secours exceptionnelles, à côté du service de santé militaire*». ⁴

La création d'une Croix-Rouge suisse fut donc si laborieuse qu'il fallut s'y prendre à deux fois, en 1866 et en 1882!

En effet, l'*Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles*, fondée le 17 juillet 1866, ne connut qu'une existence éphémère. Même si elle put déployer une activité remarquable durant la guerre franco-allemande de 1870-71. Vers les années 1880, elle avait perdu tout rayonnement.

La renaissance de la Croix-Rouge dans notre pays fut l'œuvre conjointe d'un pasteur zurichois, Walther Kempin, passionné par la «question sociale» et les problèmes liés à la santé publique, et d'un sous-officier des troupes sanitaires, Ernest Moeckli, de Berne, alarmé par les déficiences du service de santé militaire, notamment en matière de formation.

Ensemble, ils jetèrent les bases, le 25 avril 1882, de la *Société centrale suisse de la Croix-Rouge*, qui avait pour but «*d'améliorer les*

³ Alexis François, *Le Berceau de la Croix-Rouge*, A. Jullien, Genève, 1918, p. 196.

⁴ «Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge» in *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, XIX, p. 149 ss (rubrique Suisse), Genève, 1888.

soins aux invalides en temps de guerre comme en temps de paix et de les développer de son mieux!».

L'essor de la nouvelle Société fut ardu et marqué par maintes crises dues à des rivalités de personnes, mais aussi à la faiblesse de l'organisation interne et à l'absence de collaboration permanente avec les autorités, en particulier avec l'armée. En 1895, elle ne comptait que 8700 membres, répartis en 19 sections régionales, et sa fortune ne dépassait pas 70 000 francs. De larges portions du territoire national, notamment la Suisse romande et le Tessin, se montraient peu réceptives à son message. L'appui du gouvernement fédéral, et l'adoption d'un programme de travail méthodique, alliant tâches civiles et tâches militaires, lui permirent d'atteindre enfin une taille respectable, à la veille de la Première Guerre mondiale. Le nombre de ses sections passa de 20, en 1898, à 50 en 1914. Celui de ses membres connut la même progression: 11 000 en 1898, 36 000 en 1914. Le volume des dépenses de la Caisse centrale s'accrut sensiblement: 6500 francs en 1896, 136 000 francs en 1914; comme celui des sections, qui s'éleva de 39 000 francs, en 1903, à 188 000 francs en 1914. Ainsi, aura-t-il fallu attendre un demi-siècle avant que la Croix-Rouge suisse ne prît de solides racines dans le sol national. Paradoxe d'une Suisse, berceau du Mouvement universel, mais peu encline à mettre en pratique, chez elle, l'œuvre la plus généreuse de ses philanthropes.

* * *

Toutefois, depuis cette époque, les relations se sont intensifiées entre la Société nationale et les pouvoirs publics, à tous les niveaux. Une série de décrets gouvernementaux et parlementaires ont progressivement conféré à la Croix-Rouge suisse un statut juridique particulier. Ainsi, l'arrêté fédéral de 1903 concernant les secours volontaires aux blessés et aux invalides en temps de guerre, lui assura un appui financier régulier en la reconnaissant comme la seule organisation chargée de l'aide sanitaire volontaire: une mission qui sera à l'origine de son rôle moteur dans le domaine de la formation du personnel soignant. Ou encore la loi fédérale de 1910 sur la protection de l'emblème et du nom de la Croix-Rouge. Plus près de nous, citons l'arrêté fédéral de 1951 qui déclara la Croix-Rouge suisse, unique Société nationale dans notre pays, et lui impartit l'obligation de promouvoir l'aide sanitaire volontaire, le service de transfusion de sang pour les besoins militaires et civils ainsi que la formation du personnel infirmier et paramédical. Cette dernière tâche a fait l'objet d'une Convention spéciale, signée en

1976, qui délégua à la Croix-Rouge suisse des compétences normalement exercées par ces détenteurs de la puissance publique que sont les cantons. La dévolution à une association de droit privé d'un tel mandat constitua sans doute un fait unique dans le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. De plus, la législation fédérale sur l'asile a décerné à notre Société la qualité d'œuvre d'entraide reconnue, ce qui l'autorise à intervenir à divers stades de la procédure de traitement des requêtes.

* * *

Autre point de convergence entre la Suisse et sa Croix-Rouge, qu'il convient toutefois d'aborder avec prudence, afin d'éviter de tomber dans une critique abusive ou à connotation idéologique: la présence à leur tête des mêmes *élites* dirigeantes. D'où une osmose, une communauté de pensée entre leurs responsables, qui permettra à l'institution d'entretenir des relations privilégiées, dépassant le simple cadre juridique, avec les milieux économiques et politiques, ainsi qu'avec l'armée. Mais ce statut a parfois engendré une certaine confusion entre la vocation humanitaire de notre Société et les intérêts de l'Etat: ce qui fut bon pour la Suisse, le fut-il toujours pour la Croix-Rouge? Autre risque à assumer: l'identification à un groupe social restreint, à l'origine des reproches quelquefois formulés à son endroit d'élitisme ou d'hypocrisie: la Croix-Rouge, bonne conscience de la bourgeoisie helvétique!

La *tradition démocratique et fédéraliste* de notre Etat a servi de modèle à l'organisation de la Croix-Rouge suisse, qui, après quelques tentatives infructueuses de centralisation, a préféré laisser se constituer des sections cantonales, régionales ou locales, jouissant d'une autonomie souvent étendue. Cette solution n'a pas été sans présenter de graves défauts, tels qu'une disparité excessive des situations des sections — les unes riches, puissantes, bien dotées en matériel et en personnel, actives dans un vaste rayon, les autres disposant de faibles moyens, sans appui solide et confinées à de petites circonscriptions — ou encore une absence de coordination des activités. Cette inégalité demeure une caractéristique de notre Société nationale, comme par ailleurs la très grande liberté d'action et d'organisation reconnue à chacune de ses institutions auxiliaires (appelées aujourd'hui membres corporatifs). Ainsi, la plus connue d'entre elles, l'Alliance suisse des samaritains, créée en 1888, n'a jamais voulu renoncer à son indépendance. Les tentatives de fusion ont toujours échoué, même si l'esprit

de concurrence a fait place depuis quelques décennies à une volonté de collaboration loyale et constructive.

* * *

A l'instar de l'Etat fédéral, l'influence de la *Centrale* s'est accrue au détriment de la périphérie, en particulier des *sections*. Cette évolution est due surtout au fait qu'à chaque nouvelle tâche confiée à la Croix-Rouge suisse correspondait un renforcement des attributions des Services centraux, lesquels se sont multipliés au fil des ans. Ainsi, le Secrétariat des infirmières, qui groupait, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, une poignée de collaboratrices, a atteint rapidement une dimension respectable: devenu Service de la Formation professionnelle, il emploie maintenant plus de 70 personnes. Citons encore le Laboratoire central de transfusion sanguine, installé à Berne depuis le début des années 1950, qui occupe plusieurs centaines de spécialistes. Sans oublier le Siège central de la Société, qui a pris une ampleur que ses initiateurs, au tournant du siècle, auraient eu peine à imaginer, passant de quatre collaborateurs, en 1906, à près de 140 aujourd'hui.

La *professionnalisation croissante des activités*, leurs nécessaires coordination et planification à l'échelon suisse, ont favorisé aussi ce transfert des compétences vers la Centrale. Il en est allé de même dans les cantons qui comportaient plusieurs sections ou sous-sections (jusqu'à vingt dans le canton de Vaud en 1936!), où la section du chef-lieu a progressivement acquis une position dominante. Cette comparaison entre la structure de la Croix-Rouge suisse et celle de la Confédération, on pourrait la prolonger à maints égards. Cela reviendrait en somme à dresser le bilan du fédéralisme, à montrer combien la voie médiane de l'unité dans la diversité s'est révélée étroite, mais profitable, et surtout en harmonie avec la mentalité de la population, et les exigences de l'action humanitaire.

* * *

La politique de *neutralité armée*, observée par notre pays depuis 1815, n'a cessé d'influencer le développement de la Croix-Rouge suisse, en lui imprimant, à diverses époques, des orientations décisives.

Plus peut-être que celle du CICR, l'action déployée par notre Société nationale fut conçue et comprise comme le corollaire obligé de cette maxime. Echappant aux malheurs de la guerre, la Suisse se

devait d'intervenir en faveur des pays belligérants et des victimes, civiles ou militaires, en prenant part avec son cœur aux souffrances des autres.

Ce devoir de solidarité envers l'étranger, quatre grandes opérations d'entraide peuvent l'illustrer: l'internement des Bourbakis en 1871, l'envoi de missions médicales sur les fronts de la guerre des Balkans en 1912-1913, le rapatriement des grands blessés lors de la Première Guerre mondiale, enfin le Secours aux enfants pendant la Seconde Guerre mondiale. Opérations de vaste envergure, qui nécessitèrent l'engagement de puissants moyens, et dont il vaut la peine de rappeler les grandes lignes, car elles ont laissé des traces durables dans la mémoire collective, en contribuant à asseoir la renommée de notre institution et de notre pays.

Le conflit qui éclata en juillet 1870 entre la France de Napoléon III et la Prusse du chancelier Bismarck tourna rapidement à l'avantage de la seconde. Les forces françaises furent forcées à capituler les unes après les autres. L'armée de l'Est du général Bourbaki, qui avait reçu l'ordre de traverser la Bourgogne et la Franche-Comté en direction de l'Alsace, se heurta devant Héricourt à des positions allemandes imprenables. Elle dut battre en retraite sur Besançon, puis sur Pontarlier, *«par un hiver exceptionnellement rigoureux, sur une route recouverte de plus d'un mètre d'épaisseur de neige»*. Épuisée par les privations, elle n'eut finalement pas d'autre ressource que de chercher refuge dans notre pays.

L'armée suisse, placée sous le commandement du général Hans Herzog, d'Aarau, occupait les frontières du Jura.

Le 1^{er} février, une convention d'internement fut signée aux Verrières: les 85 000 hommes de l'armée Bourbaki furent autorisés à entrer en Suisse, après avoir déposé leurs armes, aux points de passage principaux des Verrières, de Vallorbe et de Jougne.

A l'annonce de cette nouvelle, un formidable élan s'empara de toute la population *«qui manifesta par des actes son adhésion aux principes d'Henry Dunant»*.⁵ Sous l'égide de la Croix-Rouge et des autorités, *«Riches et Pauvres rivalisèrent en matière d'hospitalité, de*

⁵ *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Tome III, Payot, Lausanne, 1983, p. 57.

soins aux malades et de charité». ⁶ Cette éclatante manifestation de solidarité a inspiré l'imagination de nombreux artistes, tels les peintres Edouard Castres, auteur du célèbre *Panorama de Lucerne*, Albert Anker ou Auguste Bachelin.

* * *

Lors de la *Guerre des Balkans*, en 1912 et 1913, la Croix-Rouge suisse fut sollicitée d'intervenir. Elle dépêcha en février 1913 cinq missions médicales sur le théâtre des opérations: en Serbie, en Albanie, au Monténégro, en Bulgarie et en Grèce (la fameuse Ambulance Vaud-Genève!). Ces missions, bien équipées en matériel et en personnel, accomplirent un travail considérable, en soignant des milliers de blessés. Une aide précieuse quand on sait que l'armée monténégrine, forte de 25 000 hommes, ne possédait en tout que sept médecins! La Turquie ne fut pas oubliée. Des dons en argent et des envois de vêtements et de vivres contribuèrent à «soulager bien des misères dans le camp de l'armée ottomane». L'Hôpital suisse de Constantinople, dirigé par un ancien élève du grand chirurgien César Roux, de Lausanne, accueillit des centaines de patients.

* * *

Lors de la *Première Guerre mondiale*, la Croix-Rouge suisse eut aussi l'occasion de mener une vaste activité internationale: rapatriement de militaires blessés ou invalides par trains spéciaux, recherches de prisonniers ou disparus en collaboration avec l'Agence du CICR à Genève, envois de secours aux habitants de Vienne (début 1919) et aux Suisses à l'étranger, entre autres. L'échange des prisonniers de guerre malades ou invalides entre les Etats belligérants mobilisa une part considérable de ses ressources. Pendant cinq ans, de 1915 à 1920, elle s'occupa de rapatrier plus de 80 000 militaires prisonniers, dont 17 000 Allemands, 30 000 Français et Belges, 13 000 Autrichiens et Hongrois, 3 200 Serbes et 17 500 Italiens. A cet effet, des trains sanitaires furent équipés pour transporter 300 à 350 personnes à la fois. Chaque convoi était accompagné de membres des colonnes de la Croix-Rouge, d'infirmières professionnelles, de samaritains ou de dames de la Croix-Rouge, ainsi que de médecins. Le 1^{er} mars 1915,

⁶ Edgar Bonjour, *La Neutralité suisse, synthèse de son histoire*, A la Baconnière, Neuchâtel, 1979, p. 71.

les deux premiers trains sanitaires de la Croix-Rouge suisse quittèrent Berne pour se rendre, l'un à Lyon, en France, l'autre, à Constance, en Allemagne. Au total, la Croix-Rouge suisse organisa plus de 300 trains sanitaires, à destination de Constance, Lyon, Côme, Monza, La Spezia, Munich, Stuttgart, Feldkirch, Héricourt, etc.

* * *

. Durant la *Seconde Guerre mondiale*, le *Secours aux enfants* des pays belligérants, «victimes innocentes et garants de l'avenir de l'Europe», constitua sans doute l'une des plus belles pages de notre histoire. L'accueil dans 100 000 familles de notre pays, pour un séjour de trois mois, de plus de 180 000 enfants fut un acte de grande générosité, qui a donné «une indiscutable raison d'être à notre existence nationale». Ces «enfants de la Croix-Rouge» provenaient surtout de France (67 000), du Bénélux (16 000), d'Allemagne (23 000), d'Autriche (27 700), d'Italie (5 500) et de Hongrie (5 300). Parallèlement à cette tâche d'accueil en Suisse, le Secours aux enfants organisa de vastes programmes d'assistance dans la plupart des pays européens touchés par le conflit: gestion de homes et de cantines scolaires, distribution de vivres, de vêtements et de médicaments, ouverture de dispensaires médicaux, actions de parrainages d'enfants avec envois réguliers de colis contenant des provisions en tous genres, etc.

La valeur de l'aide apportée à ces enfants et aux nations voisines ne saurait toutefois occulter le fait qu'en plusieurs circonstances «la voix froide de la raison d'Etat» a couvert les appels au devoir d'humanité, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants juifs français, freinée par des considérations opportunistes, où l'égoïsme le disputait à la peur, et par une soumission sans réserve à la législation de Vichy, contraire à la dignité de l'individu.

* * *

Depuis 1945, la Suisse a donné une nouvelle interprétation à sa politique de neutralité: «*Ce principe... appliqué anciennement d'une manière restrictive, voire négative, source de manques de contact et d'immobilisme, est maintenant assorti des idées de solidarité, de*

disponibilité et d'universalité.⁷ D'où l'exigence d'une politique extérieure plus active, notamment dans les relations avec le *Tiers-Monde*, par la mise en place d'une *aide suisse au développement*. La Croix-Rouge participa à cet effort en réalisant, depuis les années 1950, de nombreux programmes axés surtout sur la promotion de la santé, sur la consolidation de structures communautaires locales et sur le renforcement des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'*aide d'urgence* n'a pas été négligée. Au contraire, grâce à la coordination entre les diverses œuvres et à l'audience de la *Chaîne du Bonheur* de la Société suisse, de la radio et de la télévision, des sommes considérables ont pu être réunies à chaque fois qu'une catastrophe naturelle frappait un pays, par exemple, la Grèce en 1953, la Yougoslavie en 1972, l'Italie en 1980, le Mexique en 1985, l'Arménie en 1989, etc. Au total, près de soixante pays ont ainsi bénéficié du soutien de la Croix-Rouge suisse durant ces dernières décennies.

* * *

Avant de conclure, il faudrait encore souligner le rôle joué par notre Société nationale dans la construction du *système de santé* suisse. La vision moderne d'une Croix-Rouge, «*centre formé pour la propagation de l'hygiène et la diffusion des idées utiles et justes quant à la santé*»⁸ s'est pleinement concrétisée dès les années 1920, grâce également aux impulsions données par la Ligue. Cours à la population, dispensaires d'hygiène sociale, dotés d'infirmières-visiteuses spécialement instruites pour soigner les malades indigents à domicile, perfectionnement de la formation des infirmières, lutte contre les épidémies (la tuberculose en particulier), promotion des soins extra-hospitaliers, autant d'initiatives qui témoignent de l'engagement de la Croix-Rouge suisse dans le secteur de la santé.

La mise en place, sous l'influence de la démocratie directe, de la *sécurité sociale*, par l'adoption de législations fédérales sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, en 1911, et sur l'assurance-vieillesse et survivants, en 1947, sur l'assurance-invalidité, en 1960, et sur la prévoyance professionnelle a requis aussi l'attention de notre Société nationale. Dès 1960 l'extension de ses activités bénévoles dans le domaine médico-social (services de transport pour personnes handica-

⁷ Edgar Bonjour, *op. cit.*, p. 228.

⁸ Alice Favre, in *La Croix-Rouge suisse*, 1^{er} mai 1910.

pées; bibliothèques itinérantes; animation dans les homes, formation d'auxiliaires de santé Croix-Rouge, etc.) a fourni une réponse adéquate aux attentes d'une population de plus en plus âgée et médicalisée.

* * *

Malgré les difficultés rencontrées pour implanter une Société de la Croix-Rouge dans notre pays, largement imputables à notre statut de neutralité, l'idéal d'Henry Dunant est devenu une composante vivante de notre culture helvétique, avec sa double dimension, nationale et internationale. La constatation que «*la Croix-Rouge est le plus beau cadeau que la Suisse ait fait à la communauté des peuples*»,⁹ ne doit pas être un motif d'orgueil. Au contraire, ce rappel des liens privilégiés entre la Croix-Rouge et la Suisse crée de hautes obligations pour la population et les élites dirigeantes. Seront-elles capables de nourrir d'autres utopies fécondes, à l'exemple du «Comité de Genève» en 1863? Ou s'abandonneront-elles toujours plus à la seule satisfaction du bien-être matériel, en oubliant que la Suisse, si exiguë dans l'espace, ne pourra atteindre à l'universel que si elle sait faire preuve de grandeur d'âme et d'humanité?

Philippe Bender
Chef adjoint du
Département de la Santé et des
Affaires sociales de la Croix-Rouge suisse

⁹ F. T. Wahlen, conseiller fédéral, in *La Croix-Rouge et la Confédération suisse*, tiré à part de *La Croix-Rouge suisse*, 72^e année, n° 5, p. 3, Berne, 1963.

L'ÉVOLUTION DE LA CROIX-ROUGE SUISSE (CRS) DE 1866 À 1991

1866: Fondation de l'Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles, à la suite de l'appel lancé par Henry Dunant, en 1862, dans *Un Souvenir de Solférino* et de l'adhésion par la Suisse à la Convention de Genève de 1864.

1870-1871: Guerre franco-allemande: internement en Suisse des 85 000 soldats de l'armée Bourbaki. Dans presque tous les cantons, des comités sont à l'œuvre sous l'emblème de la croix rouge.

1882: Création de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, qui prend la relève de l'Association de 1866 tombée en léthargie.

1898: Création du Secrétariat central de l'aide sanitaire volontaire, organisme de coordination entre la Société centrale de la Croix-Rouge, l'Alliance suisse des Samaritains, fondée en 1888, et la Société suisse des troupes sanitaires, fondée en 1882.

1899: Création par la CRS de l'École d'infirmières du Lindenhof afin de former des gardes-malades laïques et professionnelles, capables de soigner les blessés et les malades en cas de guerre et en temps de paix.

1903: Arrêté fédéral concernant les

secours volontaires aux blessés et aux malades en temps de guerre, qui consacre le rôle principal de la Croix-Rouge suisse dans ce domaine, et, partant, dans le développement des soins infirmiers.

1908: Tremblement de terre à Messine (100 000 morts): aide d'urgence et programme de reconstruction.

1910: Adoption de la loi fédérale sur la protection de l'emblème et du nom de la croix rouge.

1912-1913: Guerre des Balkans: envoi de missions médicales dans les pays impliqués.

1914-1918: Première Guerre mondiale: la CRS est mobilisée pour renforcer le service sanitaire de l'armée. D'autres tâches lui sont également confiées: assistance sociale des soldats suisses indigents, rapatriement par trains sanitaires de prisonniers de guerre invalides. Lutte contre la grippe espagnole.

1922: Aide à la Russie victime de la famine par l'envoi de secours alimentaires et d'une mission hospitalière.

1925: Premières Directives concernant la formation d'infirmières professionnelles.

1925: Ouverture de plusieurs centres d'hygiène sociale gérés par des sections de la CRS. L'accomplissement de tâches civiles prend une ampleur croissante.

1936-1939: Guerre d'Espagne: évacuation de 2 500 enfants, femmes et vieillards de Madrid.

1939-1945: Seconde Guerre mondiale: la CRS agit sur le plan national: soutien à l'armée et à la population civile par la mise à disposition de son personnel et de son matériel de réserve, par l'organisation d'un service de transfusion sanguine, par la promotion des soins infirmiers. Et sur le plan international: mise sur pied du «Secours aux enfants» (180 000 enfants de pays en guerre accueillis en Suisse), réalisation de programmes d'assistance dans presque tous les pays d'Europe, aide aux civils et militaires internés en Suisse, collaboration à l'évacuation de 20 000 prisonniers des camps de concentration.

1949: Ouverture du Laboratoire central de transfusion sanguine à Berne: la CRS est chargée de couvrir les besoins civils et militaires.

1950: Création de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier de Zurich (Lausanne, en 1956). Lancement des cours de santé à la population et des activités dans le secteur médico-social (ergothérapie, services d'aide bénévole, for-

mation d'auxiliaires de santé). La CRS s'engage en faveur de la protection civile.

1956: Accueil de 10 000 réfugiés hongrois suite à l'écrasement de la révolte de Budapest.

1959: Prise en charge de 1 350 réfugiés tibétains fuyant leur pays envahi par la Chine.

1960-1990: En collaboration avec la Confédération et diverses œuvres d'entraide: réalisation d'opérations de secours d'urgence et d'aide à la reconstruction et au développement dans une soixantaine de régions du monde: Congo, Sahel, Indochine, Yougoslavie, Ethiopie, Algérie, Italie, Mexique, Colombie, Bangladesh, Arménie, etc.

1976: Signature d'une Convention entre tous les cantons suisses et la CRS attribuant, entre autres, à celle-ci la compétence de régler la formation de personnel soignant, médico-technique et médico-thérapeutique.

1981: Reconnaissance par les autorités fédérales de la CRS comme Œuvre d'entraide au sens de la législation sur l'asile. Engagement permanent en faveur des requérants d'asile et des réfugiés reconnus.

1991: Le 125^e anniversaire de la CRS coïncide avec le 700^e anniversaire de la Confédération: heureux hasard qui souligne les liens privilégiés unissant la Suisse à la Croix-Rouge.

P. B.